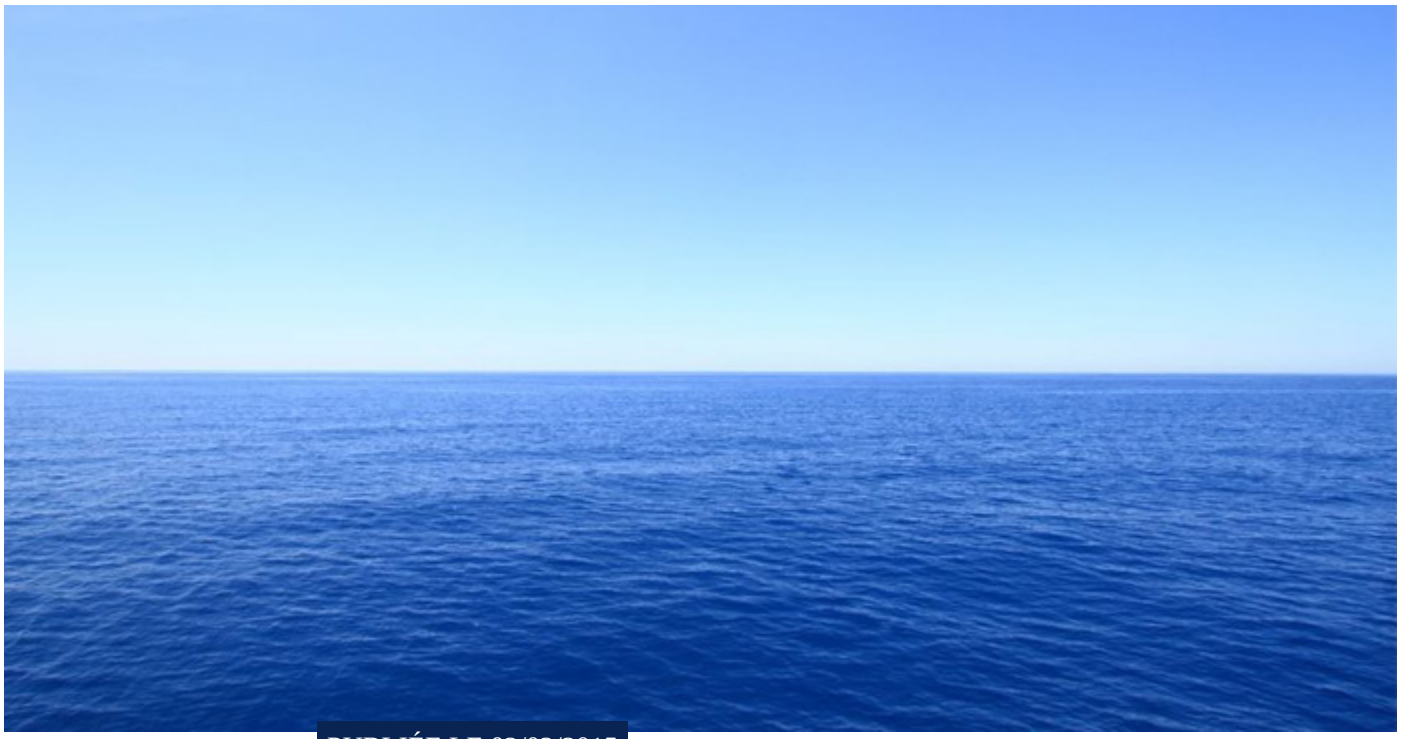
Une étape historique pour la haute mer



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 02/02/2015

Saisine liée : QUELS MOYENS ET QUELLE GOUVERNANCE POUR UNE GESTION DURABLE DES OCÉANS ?

Près de deux ans après l'Appel de Paris pour la haute mer lancé au CESE, et suite à d'intenses négociations aux **Nations Unies** qui se sont achevées tard dans la nuit du vendredi 23 janvier, les pays membres ont réussi à trouver un accord pour un instrument juridique de gestion de la biodiversité en Haute Mer !

Prochaine étape, la rédaction d'un traité international contraignant qui viendra combler le vide juridique laissé jusqu'à présent autour de la biodiversité en haute mer, sans aucune gestion ni protection.

L'Appel de Paris – associé à la pétition lancée par la Global Ocean Commission et les efforts de l'Alliance pour la Haute Mer - ont été des instruments de sensibilisation essentiels pour attirer l'attention des citoyens et des décideurs sur cet enjeu peu connu mais fondamental pour l'avenir de l'humanité.

L'appel de Paris pour la haute mer avait été lancé à l'issue de la conférence internationale du CESE "La haute mer, avenir de l'humanité" organisée à l'initiative de Catherine Chabaud, conseillère au CESE et de Tara Expeditions.

Pour (re)voir la conférence dans son intégralité, cliquez ici.

© - copyright CESE - Novembre 2026